

tallation d'assainissement...

Si des odeurs sont présentes à l'intérieur de la maison :

- S'assurer que tous les siphons ménagers des éviers, lavabos et lave-linge sont bien chargés d'eau, et le cas échéant, les réalimenter en laissant couler un fil d'eau pendant quelques minutes.
- Les mauvaises odeurs perçues dans le local des WC sont souvent dues à l'absence ou une mauvaise ventilation primaire (voir schéma). Elle est primordiale car elle permet d'éviter l'aspiration de la garde d'eau du siphon et d'évacuer en permanence l'air comprimé dans le tuyau de chute au moment où l'on actionne la chasse d'eau.

Si les odeurs sont à l'extérieur de l'habitation :

- S'assurer que la fosse et les regards (collecte + traitement) soient bien fermés hermétiquement.
- Mettre de l'huile dans les rainures des tampons fonte.
- Vérifier que l'extracteur de la ventilation secondaire dépasse du faîtage de votre toit.
- Même en présence de ventilations, la perception de gaz est toujours possible par vents rabattants et/ou par temps orageux.
- Installer une cartouche anti-odeur.

Important: Pour l'entretien des filières compactes agrées, référez-vous au manuel d'entretien du fabricant!

Pour plus d'informations :
www.assainissement-noncollectif.developpement-durable.gouv.fr

Vidange de votre installation

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne a la compétence « vidange », pour vous aider à réaliser cette dernière dans les normes et les meilleures conditions.

N'oubliez pas que l'entretien de votre installation est obligatoire et le bon de vidange doit être présenté lors d'un contrôle du SPANC.

Une question sur la gestion de votre assainissement ?
Contactez le SPANC:
assainissement@cc-aireargonne.fr
Tél: 03 29 70 61 17

Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Communauté de Communes 42 rue berne - 55250 BEAUSITE
Tél: 03 29 70 61 17
Mail: contact@cc-aireargonne.fr

gonne Internet: www.cc-aireargonne.fr



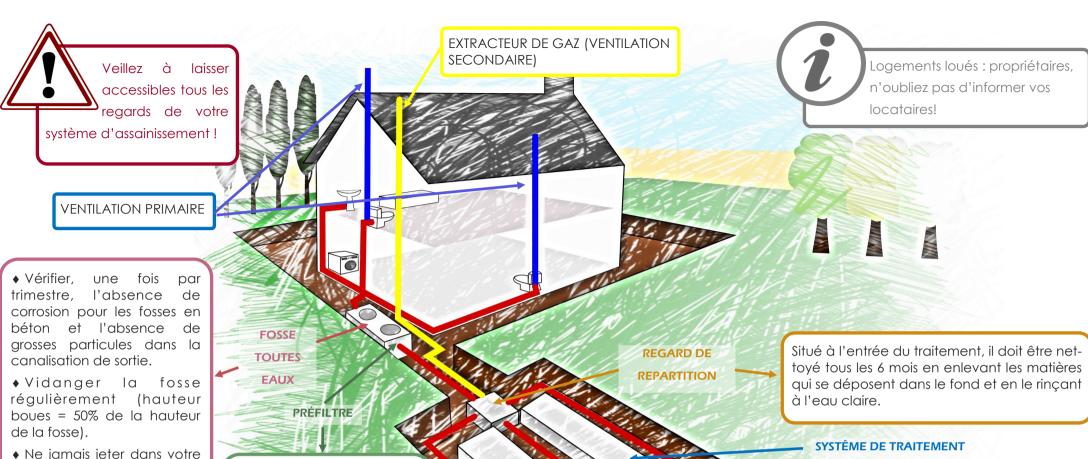
Pour un fonctionnement optimal, votre installation d'assainissement nécessite un entretien régulier.

de votre installation

d'assainissement individuel

Voici quelques conseils à suivre...





- ◆ Ne jamais jeter dans votre installation de liquides corrosifs (white spirit, acide, soude), d'huile (notamment de vidange), de peinture, de médicaments (antibiotiques, sirop), d'objets susceptibles de boucher les canalisations
- ◆ Ne pas circuler, stationner, ou stocker des charges lourdes s'il n'y a pas de dalle de répartition pour les supporter.

(lingettes...).

♦ Toujours laisser un fond de boues dans la fosse lors de la vidange : elles permettront de réactiver votre installation.

- ◆ Il doit être vérifié tous les 3 mois. Si un dépôt important apparaît sur les matériaux, il faut procéder à leur nettoyage et vérifier le niveau de boues.
- Le nettoyage se fait au jet d'eaux claires en retirant les matériaux filtrants et en les nettoyant sur le sol afin d'éviter d'entraîner dans le système de traitement les résidus préalablement retenus.
- ◆ Si des eaux chargées arrivent au préfiltre, il faut vidanger la fosse.

◆ Ne pas planter d'arbre ou arbuste à moins de 3m afin que les racines ne détériorent pas le traitement (le

thuyas ou des saules).

◆ Ne pas bitumer ou jardiner la zone d'implantation du traitement mais la laisser entièrement en zone herbée.

plus loin possible pour des

- Ne pas y circuler, stationner, ou y stocker des charges lourdes.
- ◆ Pour les filières non drainées, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas d'eau dans ce regard, les tuyaux d'arrivée doivent toujours rester visibles.

REGARD DE BOUCLAGE

♦ Pour les filières drainées, il faut également contrôler le bon écoulement des eaux vers leur lieu de reiet.